

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 08

Date de convocation : 12/12/2024
Date de transmission : 23/12/2024
Date de mise en ligne : 24/12/2024

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

28^{ème} QUESTION

Participation financière au projet de relogement d'une famille de manouches sédentarisés, porté par la Commune de Uffheim (DELIBERATION n° 2024-219)

Saint-Louis Agglomération a participé, aux côtés de la Commune de Uffheim, de l'Etat et de la CeA, à une mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) visant à reloger, dans des conditions décentes, une famille de manouches sédentarisés dans la commune depuis les années 1960.

Le couple et leur fils vivent actuellement dans des modules de type Algeco installés sur un terrain mis à disposition par la Commune.

L'usure du temps, accélérée par les conditions climatiques et la piètre qualité des structures d'origine, a rendu ces logements aujourd'hui insalubres et potentiellement porteurs de risques pour leurs occupants, tant en termes de santé que de sécurité. De ce fait, un relogement s'impose, ceci d'autant plus que le couple avance en âge et que l'un de ses membres perd en mobilité.

Parmi les différentes solutions étudiées, celle consistant en l'acquisition par la Commune de Uffheim de deux mobil homes et en leur mise à disposition de cette famille s'avère être la plus adaptée pour résoudre cette situation de mal logement. Le coût du projet, qui comprend l'achat des deux mobil homes et les travaux d'installation et de raccordement aux réseaux, est estimé à 43 900 € HT. Pour le financer, la Commune compte sur une participation des bénéficiaires à hauteur de 5 820 € et sollicite, en complément, une subvention de 18 438 € auprès de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'une aide de Saint-Louis Agglomération d'un montant de 5 000 €, soit l'équivalent de l'aide communautaire allouée pour deux logements de type PLAI. La Commune prend à sa charge le solde de 14 642 €.

Considérant que ce projet permet d'accompagner la commune de Uffheim dans le traitement d'une situation d'habitat indigne et qu'il entre en résonance avec le volet social du Programme Local de l'Habitat de Saint-Louis Agglomération, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'octroi d'une aide de 5 000 € à la Commune de Uffheim pour l'acquisition de deux mobil homes destinés au relogement du couple de manouches et de leur fils qui sont installés sur une propriété communale située 14 rue Camille Roche ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les documents afférents.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 56 voix pour et 4 voix contre, ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 20 décembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

